

**Amicale Sportive de Crespières**  
**Section «ARTS MARTIAUX » - Bulletin Nouvel Adhérent**

Saison 2021 - 2022

---

NOM : ..... PRENOM : .....

Date de Naissance : .....

Si l'adhérent est mineur Nom et Prénom du responsable légal : .....

Pendant le cours, tout participant mineur reste sous la responsabilité de ses parents

ADRESSE : .....

CP : ..... COMMUNE : .....

Tél. domicile : ..... Tél. portable : .....

E-mail : .....@.....

Les adresses email des adhérents sont utilisées uniquement par l'ASC pour communiquer sur les événements organisés par l'ASC ou transmettre des informations spécifiques à la section (annulation ou report de cours, goûter, date des animations, etc.).

Personne à contacter en cas de problème pendant le cours

NOM : ..... PRENOM : ..... TEL : .....

ADRESSE : .....

Je m'engage à fournir un **certificat médical**, de moins de 3 ans, portant la mention « **apte, ne présente aucune contre-indication à la pratique des Arts Martiaux** », dès les premiers cours. Ce certificat est **OBLIGATOIRE** pour valider l'inscription à la section.

Je m'inscris au cours de :

- mardis de 17h15 à 18h00 ( les 4 /10 ans)                       mardi de 18h00 à 18h45 (les 11/18 ans)
- 1<sup>er</sup> cours d'essai souhaité

Dans le cadre des activités de l'ASC, tout adhérent peut être photographié ou filmé. Dans le cas où vous vous opposez à la publication de ces images sur le site internet de l'association ou dans le journal municipal, nous vous remercions de signifier votre refus par courrier recommandé. Nous privilégions la publication des photos de groupe. Dans le cas d'une photo individuelle, une autorisation verbale préalable vous sera demandée.

**Reprise des cours le lundi 13 Septembre 2021**

*Périodicité et Lieu des cours*

# Amicale Sportive de Crespières

## Section «ARTS MARTIAUX » - Bulletin Nouvel Adhérent

Saison 2021 - 2022

45 minutes de cours par semaine, hors vacances scolaires et jours fériés, du **Lundi 13 Septembre 2021 au Vendredi 1<sup>er</sup> Juillet 2022.**

- mardis de 17h15 à 18h00 ( les 4 /10 ans)       mardi de 18h00 à 18h45 (les 11/18 ans)

Au **Presbytère** Place de la Mairie (jusqu'au 31/10/2021 sauf contre ordre de la Mairie) et ensuite à la **Maison des Associations**, 11 Rue de la Sansonnerie.

**Reprise des cours le lundi 13 Septembre 2021**

### Tarif des cours

Adhésion à la section ARTS MARTIAUX	Crespiérois	Non Crespiérois
<b>1 cours par semaine</b>	<b>240,00 €</b>	<b>260,00 €</b>
<b>*Remise Pass Famille (2 personnes)</b>	4%	2%
<b>*Remise Pass Famille (+ de 3 personnes)</b>	6%	4%
<i>* entourer la remise accordée</i>		
<b>Montant total de l'adhésion (remise déduite)</b>	..... €	..... €

### Conditions de règlement :

- ✓ Chèques à rédiger à l'ordre de l'ASC (indiquer le nom de l'adhérent au dos du chèque)
- ✓ Possibilité de paiement en 2 fois : Encaissement le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> mars
- ✓ **L'engagement est annuel et non remboursable.**

Je demande une attestation d'inscription pour mon comité d'entreprise       OUI       NON

### Pièces à fournir

Toute inscription ne sera effective qu'après règlement et réception du dossier complet :

- ✓ Bulletin d'adhésion complété et signé
- ✓ Certificat médical, de moins de 3 ans, portant la mention :  
"apte, ne présente aucune contre-indication à la pratique des Arts Martiaux "
- ✓ **PASS SANITAIRE OU TEST NEGATIF DE -72H OBLIGATOIRE** (voir plus de détails au Protocole de la Mairie). Pour **les mineurs entre 12 et 17 ans, obligatoire à compter du 30 septembre 2021.**

### Contact Responsable Section Arts Martiaux

[asc.crespieres@gmail.com](mailto:asc.crespieres@gmail.com)

Fait à Crespières, le ..... Signature précédée de la mention « lu et approuvé »